



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 DECEMBRE 2021

Le 09 décembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Réjan SAUPIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Elisabeth BIDEAUX à Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN à Rachel FOUART, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

Absent(s) :

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DU TRAIT ET LA COMMUNE DE YAINVILLE RELATIVE A LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE GUY DE MAUPASSANT - CM/21/166

Il est rappelé au conseil municipal qu'une convention de gestion de la bibliothèque de Yainville par la bibliothèque du Trait, existe depuis 2018. Cette convention a pour objet de préserver un service de lecture publique de qualité, tel que défini par le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, et de permettre aux habitants des deux communes d'accéder à des collections diverses et complémentaires.

Afin de poursuivre cette collaboration, il est souhaitable de renouveler la convention pour la gestion de la bibliothèque Guy de Maupassant de Yainville par les agents de la bibliothèque de la ville du Trait.

L'avis du conseil municipal est donc sollicité sur l'approbation du renouvellement de la convention relative à la gestion de la bibliothèque de Yainville, jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique de Ville en date du 24 novembre 2021,

APPROUVE la convention entre les villes du Trait et de Yainville relative à la gestion de la bibliothèque Guy de Maupassant de Yainville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et les actes afférents subséquents.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 10 décembre 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

